

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 D 01306 Numéro SIREN : 803 409 200 Nom ou dénomination : HOLD JST
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004117

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004117**
n° de gestion : **2014D01306**
n° SIREN : **803 409 200 RCS Lyon**

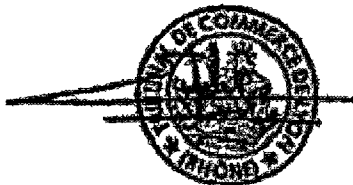
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HOLD JST - Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée
21 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

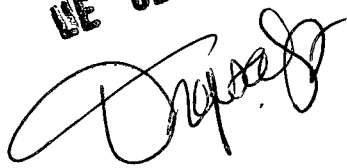
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5206032

CERTIFIE CONFORME
DE GERANT



PLAQUETTE FINANCIERE

2018

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS

SPFPL HOLD JST

Document obligatoire (article 302 septies
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HOLD JST				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 21 cours Franklin Roosevelt 69006 LYON						
Numéro SIRET* 8 0 3 4 0 9 2 0 0 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/03/2018		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
	Autres*	014		016		
Immobilisations corporelles*		028		030		
Immobilisations financières* (1)		040	343 628	042		343 628
Total I (5)		044	343 628	048		343 628
Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
	Marchandises *	060		062		
Produits et acomptes versés sur commandes		064		066		
Avances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Autres* (3)	072	18 622	074		18 622
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	769	086		769
Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	19 391	098		19 391
Total général (I + II)		110	363 019	112		363 019
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
Capital social ou individuel*		120			1 500	
Fonds de réévaluation		124				
Réserve légale		126			287	
Réserves réglementées*		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			5 133	
Produits nouveaux		134				
Produits de l'exercice		136			20 591	
Provisions réglementées		140			73	
Total I		142			27 586	
Provisions pour risques et charges		154				
Emprunts et dettes assimilées		156			207 898	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés*		166			1 100	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	123 641		126 434	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			335 433	
Total général (I + II + III)		180			363 019	
Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195 147 921	
Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 153 628	
Dont comptes courants d'associés		199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise		SARL HOLD JST		Néant ☐	
Exercice clos le		31/03/2018		1	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
		et livraisons	215	214	
Production vendue	biens	intracommunautaires	217	218	
	services*				
Stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				
				222	
Immobilisée*	produits finis et en cours de production				
				224	
Produits d'exploitation reçus				226	
Produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 041
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	151	244 302
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 343
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 343)
Produits financiers		(III)	280	29	563
Produits exceptionnels		(IV)	290		
Charges financières		(V)	294	3	799
Charges	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			73
Exceptionnelles	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	2	755
BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	20 591
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	20 591	314
Régularisations	Régularisations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	2 755	
	Dépenses, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247			330
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			
	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Produits nouveaux (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Produits d'entreprises (44. sexies A)	981		JEI (44. sexies A)	989
	Produits d'associés (44. sexies)	127		ZRR (44. quinquies)	138
	Basins d'emploi à redynamiser (art 44 undecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990
	Produits (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
	Donnée due au report en arrière du déficit		346		
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	23 346
			Déficit col. 2	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
Déficits antérieurs reportables :*			4 979		360 4 979
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	18 367
			Déficit col. 2	372	

Annexe - Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : HOLD JST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 363 020 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 591 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Toutes les informations sont exprimées en euros. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Annexe - Règles et méthodes comptables

Annexe - Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	190 000	153 629		343 629
Total	190 000	153 629		343 629
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				343 629

Annexe - Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 622 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Des Clients et Comptes rattachés			
Autres	18 622	18 622	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	18 622	18 622	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions réglementées

Annexe - Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 335 434 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	207 899	59 977	147 922	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 100	1 100		
Dettes fiscales et sociales	2 793	2 793		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	123 642	123 642		
Recapitulés constatés d'avance				
	335 434	187 512	147 922	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	120 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	32 412			
(**) Dont envers les associés	123 642			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 123 642 euros.

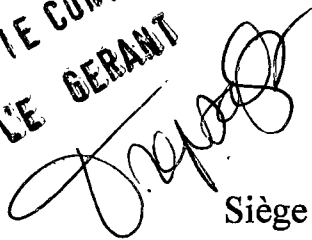
Charges à payer

	Montant
Provisions à payer	1 100
Ces à payer	38
	1 138

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois	%	du 01/04/16 au 31/03/17 12 mois	%	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE					
MARGE DE PRODUCTION					
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.					
MARGE BRUTE GLOBALE					
Autres achats et charges externes	2 041		1 317		54,95
VALEUR AJOUTÉE	-2 041		-1 317		54,95
Impôts, taxes et verst assimilés	302		150		101,33
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 343		-1 467		59,59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 343		-1 467		59,59
Produits financiers	29 563		10 949		170,01
Charges financières	3 800		3 843		-1,11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	23 420		5 639		315,32
Charges exceptionnelles	74				
Résultat exceptionnel	-74				
Impôts sur les bénéfices	2 755				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	20 591		5 639		265,16

CERTIFIE CONFORME
LE GERANT



HOLD JST .

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 Euros

Siège social : 21 Cours Franklin Roosevelt
69006 LYON
N° 803 409 200 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le vendredi 28 septembre à 12 Heures

A LYON, au siège social

Madame Jeanne Scarlett TREPSAT, agissant en qualité de gérant et en qualité d'associée unique de la société référencée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes relatives à :

- Rapport du Gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2018, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et de leur présentation.
- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce
- Quitus au Gérant.
- Affectation du résultat.
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

donne acte à la gérante de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des documents prévus par la loi ont été bien observées notamment, la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée des documents prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

JST

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture de la gérante,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, bilan, compte de résultat et annexe.

Elle constate qu'il n'existe pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qu'elle doive approuver en application de l'article 223 quater dudit code.

Elle donne en conséquence quitus à la gérante, de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

sur la proposition de la gérante,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2018, qui s'élève à la somme de 20 591,04 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 591,04 €
Réserve Légale précédente	287,70 €
• « <u>Autres Réserves</u> »	<u>5 133,71 €</u>
• <u>Bénéfice disponible</u>	<u>25 724,75 €</u>
« Autres Réserves »	20 591,04 €

Le poste « réserve légale » demeure à la somme de 287,70 euros et le poste « Autres Réserves » passe de la somme de 5 133,71 euros à la somme de 25 724,75 euros.

Conformément à la loi, il est ici précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions contenues audit rapport.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité, sauf abstention légale.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée,

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé,

Fait à LYON, le 28 septembre 2018

Jeanne Scarlett TREPSAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeanne Scarlett', with a large, stylized flourish at the end.